

Alors que le poids économique de l'or reste important dans les exportations du département, son développement récent a été mis en péril par l'afflux massif d'orpailleurs clandestins. Aussi, les principaux acteurs de la filière s'organisent pour défendre cette activité dont l'attrait s'est renforcé ces dernières années avec l'évolution du cours mondial de l'or. Les contraintes environnementales et d'aménagement du territoire posent la problématique de l'exploitation raisonnée des ressources minérales qui constitue l'un des axes prioritaires du schéma régional de développement économique. Dans ce contexte, les moyens mis en œuvre à la fois par les autorités et les opérateurs du secteur pourraient offrir de nouvelles perspectives de développement notamment en terme de créations d'emplois, de formation, ou de projets d'investissement.

1- Présentation de la filière

1- Rappel historique

La découverte des premières pépites d'or en Guyane a été signalée en 1854 par un amérindien brésilien, Paoline, dans le bassin de l'Approuague. Cet événement a suscité un intérêt des chercheurs d'or vers l'intérieur des terres qui s'est traduit par l'exploration et la découverte de nouveaux placers. Entre 1875 et 1950, l'activité s'exerçait dans un cadre structuré. La productivité s'en trouvait améliorée grâce notamment à la mécanisation des techniques d'exploitation. Toutefois, un ralentissement de la production a été observé après l'effondrement des cours provoqué par la grande dépression financière de 1929. La remontée du prix de l'or survenue au cours des années 1970 a conduit au redémarrage de la production. L'inventaire minier réalisé par le Bureau des recherches géologiques et minières entre 1975 et 1995 a permis l'identification de gisements d'or primaire (120 tonnes d'or recensées) susceptibles d'un développement industriel local. Depuis, le département voit l'émergence de sociétés industrielles internationales qui manifestent leur intérêt pour l'exploitation de ce type de gisement.

2- Cadre législatif et administratif

Le code minier qui régit la recherche et l'exploitation des substances minérales a été adapté aux conditions particulières des départements d'Outre-Mer en vertu de la loi n° 98-297 du 21 avril 1998. Ainsi, en complément des titres miniers existants que sont le permis de recherche exclusif (PER) et la concession, cette réglementation a mis en place deux nouvelles catégories conçues pour répondre aux spécificités de l'exploitation locale :

- l'autorisation d'exploitation (AEX), délivrée par arrêté préfectoral, a pour objectif la réglementation du cadre d'exercice des artisans mineurs. Ce titre minier concerne les gisements d'une surface maximale de 1 km² pour une période de quatre ans offrant toutefois la possibilité d'un unique renouvellement ;
- le permis d'exploitation (PEX), accordé par arrêté ministériel, est essentiellement destiné aux PMI. Il porte sur une durée de validité de cinq ans et peut faire l'objet de deux reconductions. L'octroi de ce titre est conditionné par une enquête publique et une mise en concurrence. Une dérogation peut toutefois être concédée si la demande s'inscrit dans la continuité d'un PER, ou si elle couvre une superficie de gisement n'excédant pas 50 km².

Cette même loi a aussi prévu la superposition de titres miniers permettant, par exemple, l'attribution d'une AEX dans le périmètre d'autres titres (PEX, PER ou concessions) sous réserve de l'autorisation préalable du titulaire initial du titre. Elle a également supprimé la concession perpétuelle en ramenant sa durée de validité au 31 décembre 2018.

L'instruction des demandes d'autorisation relatives aux mines est gérée par la DRIRE (Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement) et s'exerce dans le cadre d'une réglementation définie par le Ministère chargé de l'industrie. La DRIRE joue également le rôle de police et d'inspection des mines et carrières en veillant notamment à l'application des règles juridiques, d'environnement et de sécurité des exploitations.

Par ailleurs, en application de l'article 68.19 du Code minier et dans le but d'assurer une meilleure transparence dans le processus d'attribution des titres miniers, une commission départementale consultative des mines a été mise en place par l'arrêté préfectoral n° 1499 du 23 août 2001. Cette commission émet un avis concernant les demandes relatives aux titres miniers (octroi, mutation, renouvellement, retrait, etc...), dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

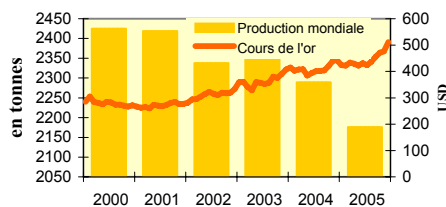
3- Le marché mondial de l'or

La production mondiale¹ d'or s'élève à 2 176 tonnes en 2005, affichant une nette diminution de 10,3 % par rapport à l'année 2000. Ce fléchissement s'explique notamment par la raréfaction de la ressource aurifère observée depuis quelques années, par la baisse des budgets consacrés à l'exploration et par le vieillissement du matériel d'exploitation. Il convient également de noter la fermeture de nombreuses mines en raison de coûts opératoires trop élevés. Dans ce contexte, le déclin de la production minière conjugué à la progression de la demande mondiale demeure un facteur déterminant de la hausse des cours. Un autre facteur a été le rôle de valeur refuge que l'or a toujours incarné en période de tensions géopolitiques.

¹ : Les trois principaux pays producteurs d'or étant l'Afrique du Sud, les Etats-Unis et l'Australie. A titre indicatif, la Guyane se situerait au 60^{ième} rang mondial.

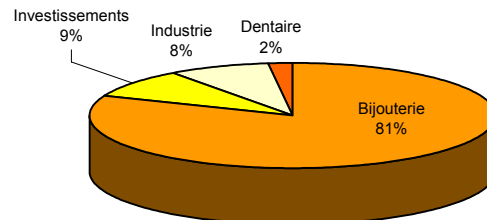
Ainsi, le cours de l'once d'or atteint en avril 2006, plus de 650 USD (soit son plus haut niveau depuis 26 ans).

Evolution de la production mondiale et du cours moyen de l'once d'or



Source: London Metal Exchange et Eurogold

Répartition de la consommation mondiale en 2005



Source : Eurogold

C'est la bijouterie qui représente la part majoritaire dans la consommation mondiale (soit 81 % du total) avec environ 1 700 tonnes d'or en 2005. La part consacrée aux investissements financiers s'élève à 9 % du total, devant l'industrie et la dentisterie (respectivement 8 % et 2 %).

2- L'activité minière aurifère en Guyane

1- Le contexte local

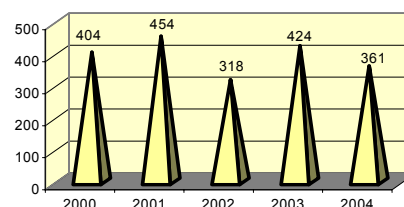
L'exploration et l'exploitation sont les deux étapes qui composent l'activité minière. La première est un préalable et les procédures de prospection à engager sont relativement longues. Cette phase d'exploration nécessite d'importants investissements de recherche sans aucune garantie de découverte de gisements potentiels. La phase d'exploitation s'achève par la raréfaction de la ressource. Les sociétés doivent donc l'anticiper par la mise en valeur de nouveaux gisements. Le cycle d'exploitation sera d'autant plus réduit, si des orpailleurs clandestins occupent la concession.

Selon les types de gisements exploités, les acteurs de la filière ne sont pas les mêmes. Les multinationales concentrent leur activité sur l'extraction d'or primaire¹, certaines PME se tournent à la fois vers l'extraction d'or primaire et le « repassage » sur des sites d'or alluvionnaire² alors que les plus petits exploitants se limitent uniquement à l'exploitation de l'or alluvionnaire nécessitant moins d'ingénierie.

De ce fait, l'exploration aurifère et la mise en exploitation industrielle exigent des capacités techniques et financières que ne possèdent pas toujours les entreprises locales. Ces exigences ont conduit certaines entreprises à se regrouper afin de disposer des moyens nécessaires. Dans ces conditions, l'exploration menée actuellement dans le département est principalement le fait de filiales françaises créées par des compagnies internationales. Ainsi, sur les deux sociétés internationales³ présentes dans le département, seul le groupe canadien Cambior (société mère de CBJ France dont CBJ Caïman est la filiale) a déployé une activité de prospection à travers le projet « Camp Caïman ». Ce projet a bénéficié d'une concession minière de 30 km² octroyée par le Ministère de l'industrie à la fin de l'année 2004 pour une période de 25 ans. Toutefois, faisant suite au rapport d'inspection demandé par les ministres de l'écologie et de l'industrie, le projet Cambior n'a pas obtenu les autorisations nécessaires au démarrage de sa phase d'exploitation. Dans l'attente d'une mise en conformité des insuffisances observées, l'activité d'exploitation reste principalement menée par les PME et artisans locaux. A noter, l'introduction en bourse sur le marché libre d'Euronext Paris avec appel public à l'épargne, d'une société d'exploitation minière d'or primaire de Guyane au mois de décembre 2006.

Au final, l'activité minière se regroupe autour de trois catégories d'opérateurs : ainsi, ce sont deux filiales de groupes miniers internationaux, 12 PMI locales et 61 PME et artisans mineurs qui sont recensés dans le département. Selon les données collectées auprès de l'ASSEDIC, le secteur aurifère représentait ainsi 361 emplois salariés au 31 décembre 2004. Par ailleurs, le nombre d'orpailleurs clandestins, est estimé à 15 000 personnes d'après la gendarmerie nationale (soit un rapport de 1 à 40), ils occuperaient plus de 500 sites.

Emplois salariés recensés au 31 décembre



Source : ASSEDIC

2- L'évolution de l'activité aurifère depuis 2000

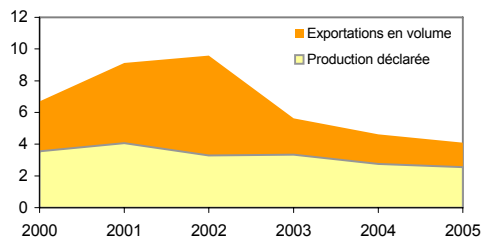
Au 31 décembre 2005, la production déclarée à la DRIRE atteignait un volume de 2,5 tonnes, soit un repli de 28,2 % par rapport à l'année 2000. Ce recul marqué de la production pourrait s'expliquer par une diminution du nombre d'opérateurs en activité, par la baisse des réserves exploitables avec les moyens techniques actuellement utilisés, et par une fuite d'or non négligeable vers les pays frontaliers du fait de la multiplicité d'orpailleurs clandestins. Bien que les opérations « Anaconda »⁴, mises en place par les autorités depuis septembre 2002, soient d'une efficacité croissante, l'activité minière illégale continue de freiner la production officielle.

Le secteur aurifère demeure toutefois le premier poste à l'export (hors activité spatiale), fournissant plus de 45 % des recettes d'exportations à la fin de l'année 2005. En effet, les exportations en valeur se sont élevées à 42,3 millions d'€, mais elles sont en diminution sur cinq ans (- 30 %). Les exportations d'or en volume s'inscrivent également à la baisse (- 38,8 %) à 4,1 tonnes. Elles se font principalement à destination de la France métropolitaine avec 69 % du total, suivies de la Suisse (25 %), du Brésil (5 %) et des Antilles françaises.

Le décalage observé en 2005 (1,6 tonne d'or) entre les exportations et la production pourrait être le résultat de sous-déclarations, de l'emploi de l'or comme moyen de paiement direct de certaines prestations (rémunération du personnel et achat de matériel d'exploitation), de l'orpaillage clandestin. Si la production des sociétés minières est achetée par l'intermédiaire des comptoirs d'or et soumise à des déclarations (DRIRE, exonération d'octroi de mer), la production clandestine échappe pour sa part à toute traçabilité. En sortie du département, les flux d'exportations sont toutefois, normalement soumis à la déclaration en douanes, quelle que soit l'origine de la production initiale.

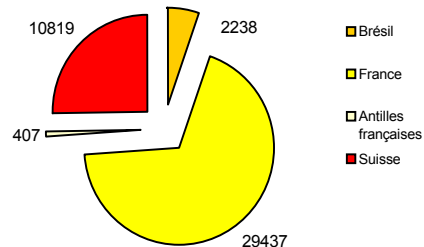
1 : Or primaire : minéral original n'ayant pas subi les effets d'une altération postérieure à son dépôt 2 : Or alluvionnaire : se dit d'un minéral formé lors de l'altération d'une roche dite primaire.
3 : Cambior et Golden Star 4 : Opérations militaires menées par les services de la gendarmerie nationale.

Evolution de la production et des exportations
(en tonnes d'or)



Source : DRIRE et Direction régionale des douanes

Répartition par destination des exportations en valeur
à fin 2005 (milliers d'€)



Source: Direction régionale des douanes

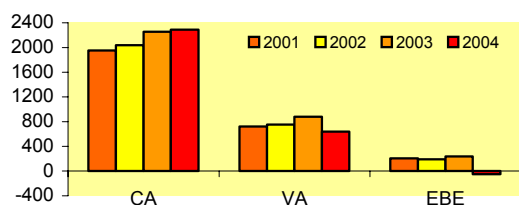
3- Analyse financière

Cette analyse a été réalisée à partir de documents comptables (bilans et comptes de résultat) extraits de la base de données de l'IEDOM sur la période 2001-2004 présentant une homogénéité d'une année sur l'autre. L'échantillon retenu se compose de 5 entreprises référencées sous le code APE 132 Z relatif à l'extraction de minerais non ferreux. En 2004, leur chiffre d'affaires représentait 63 % du chiffre d'affaires total des 28 entreprises recensées par l'INSEE. L'échantillon observé est donc constitué des entreprises les plus grandes de cette activité.

1- Les soldes intermédiaires de gestion

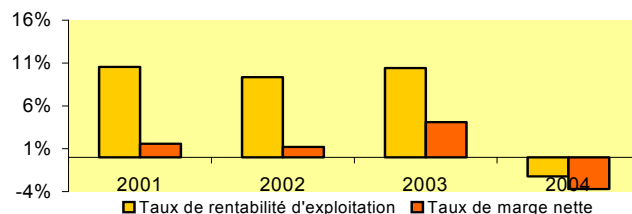
Sur la période observée, le chiffre d'affaires du secteur minier s'inscrit à la hausse (+ 17,1 %) pour s'établir à 11,4 millions d'€ en 2004. Cette situation résulte de la croissance de 18 % de la production vendue de biens (l'or) et de l'évolution favorable du cours moyen de l'or augmentant de 51,2 %, à 410,28 \$ l'once à fin décembre 2004. L'évolution de la valeur ajoutée (VA) a connu deux périodes distinctes. En dépit d'une hausse des consommations intermédiaires (+ 13 %), les entreprises du secteur affichent une bonne performance économique entre 2001 et 2003, la VA progressant de 22 %. Toutefois, une dégradation est observée au cours de l'année 2004 qui s'explique par une stagnation de la production de l'exercice non compensée par les consommations intermédiaires, dont la part dans la production progresse de 8 points en quatre ans. Alors que la période 2001-2003 est marquée par une croissance de l'excédent brut d'exploitation (EBE), la stabilité de la production ainsi que la hausse de plus de 34 % des charges fiscales et sociales ont conduit à une forte dégradation de l'EBE en 2004, à -2,54 millions d'€. Le taux moyen de rentabilité d'exploitation (EBE/CA) stable sur les 3 premières années, enregistre ainsi un repli de 2,2 % en 2004. Cette contre-performance est principalement imputable à un déstockage de la production induit par l'insuffisance de l'activité d'exploitation observée en 2004. Aussi, le taux de marge nette (Résultat net de l'exercice/CA) suit le même profil d'évolution que le taux de rentabilité d'exploitation. Le déficit de l'exercice constaté en fin de période a toutefois été atténué par les opérations exceptionnelles d'environ 2,8 millions d'€, l'impact des opérations financières restant limité.

Principaux indicateurs économiques moyens du secteur calculés pour la période 2001-2004 (en milliers d'€)



Source : IEDOM

Evolution du taux de rentabilité d'exploitation et du taux de marge nette (en %)



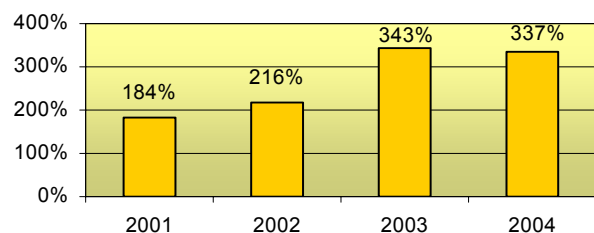
Source : IEDOM

2- La structure financière

Un secteur dégageant une assez bonne solvabilité

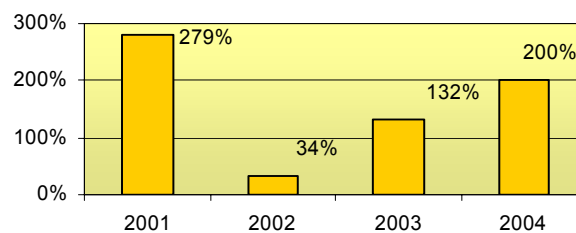
Le fonds de roulement net global (FRNG) reste positif mais affiche des fluctuations erratiques entre 2001 et 2004. Le taux de couverture du besoin en fonds de roulement (BFR) par le FRNG est satisfaisant sur la période d'analyse en dépit d'une contraction significative en 2002 du FRNG s'expliquant d'une part par la baisse des dettes stables (- 5,7 %) et d'autre part par la hausse des immobilisations brutes (+ 14,0 %). Parallèlement, les entreprises de la filière affichent un taux de couverture du risque global insuffisant (hors engagements de crédits bail). Avec des fonds propres, représentant environ 30 % du total bilan, le niveau du ratio de solvabilité de la filière reste assez satisfaisant sur la période, grâce notamment à leur progression (+ 46,0 %) accentuée en 2003 par la croissance du résultat et par l'absence de distribution de dividendes. Il en résulte, une baisse de plus de 29 points du ratio d'endettement financier¹, à 37,0 % en 2004.

Evolution du ratio de solvabilité (FP nets/dettes financières stables en %)



Source : IEDOM

Taux de couverture du BFR/FRNG (en %)



Source : IEDOM

¹ : Endettement financier sur fonds propres nets.

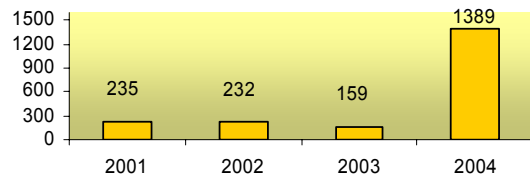
Un secteur peu endetté auprès du système bancaire

Concernant la structure des ressources stables, il convient de noter la faible part des concours bancaires qui passe de 3 % en 2001 à 2 % du total en 2004.

La durée moyenne de remboursement de la dette s'est améliorée, passant de 239 jours en 2001 à 159 jours en 2003. En revanche, les mauvais résultats de l'exercice 2004 ont conduit à la baisse de la capacité d'autofinancement qui s'est traduite par un ralentissement du rythme de désendettement et donc un allongement sensible de la durée de remboursement à 1 389 jours.

Par ailleurs, au 30 septembre 2006, le montant des risques bancaires (hors crédit bail mobilier) s'élève à 380 000 €, dont 65 % de crédits à MT/LT.

Evolution du ratio de recouvrement de la dette (en jours)
(dettes financières stables/CAF) x 360



Source : IEDOM

4- Freins et perspectives

Principaux freins liés à l'activité :

L'orpaillage clandestin : le secteur souffre d'un climat d'insécurité qui est la conséquence d'un flux non contrôlé de travailleurs illégaux. La raréfaction de la ressource alluvionnaire et l'intensification des opérations « Anaconda » permettent d'envisager un reflux.

Les coûts logistiques qui constituent un obstacle important au développement de la filière minière : la difficulté d'accès aux sites aurifères, les coûts du transport et du carburant sont des contraintes fortes pour les professionnels du secteur.

Les procédures administratives : en vertu du nouveau code minier, « nul ne peut détenir plus de 3 AEX sur 4 ans ». Par conséquent les délais de renouvellement de titres miniers ne sont pas adaptés aux rythmes d'exploitation des entreprises minières locales. Ainsi, dans le but d'assurer la continuité de leur activité, elles ont parfois recours à la création de nouvelles entités juridiques.

L'accès au crédit bancaire : les opérateurs peuvent avoir recours à des opérations, proposées par des sociétés de défiscalisation, pour l'achat des matériels d'exploitation. Le niveau des concours bancaires reste cependant exceptionnellement bas étant donné le « risque » traditionnellement associé à cette activité. L'absence de bilans ou comptes de résultat pour les petits opérateurs, limite de surcroît leur accès au crédit.

Contraintes environnementales : le respect des dispositions de la réglementation sur la protection de l'environnement engendre des coûts supplémentaires indispensables mais néanmoins non négligeables à l'activité minière. En effet, les opérateurs doivent mener des études d'impact de l'exploitation sur l'environnement, se conformer aux prescriptions techniques réglementaires, (notamment celles concernant les alternatives à l'utilisation du mercure depuis le 1^{er} janvier 2006) et procéder à la réhabilitation des sites après exploitation.

Initié au sommet de Rio en 1992, le projet de parc Amazonien a pour objectif d'assurer la protection et le développement durable d'une partie du territoire située au Sud de la Guyane. Compatible avec le schéma d'aménagement du territoire (SAR), qui fixe les orientations des activités permises dans la zone de protection, ce projet exclut ainsi toute activité aurifère au cœur du parc.

Les perspectives :

Une charte refondatrice de l'activité aurifère a été établie par la fédération des opérateurs miniers de Guyane (FEDOMG). Cette charte a pour objet la revalorisation de l'image de la profession. Les professionnels se sont engagés à assurer le développement du secteur aurifère en garantissant le respect de la protection de la santé humaine, du milieu naturel et la prospérité économique. Cette démarche vise à inscrire l'activité aurifère dans un contexte de développement durable.

Les opérations Anaconda visant à lutter contre l'orpaillage clandestin se sont intensifiées depuis quelques années suite aux récentes évolutions législatives qui autorisent depuis septembre 2002, la saisie ou la destruction sur place du matériel des opérateurs clandestins. Ainsi, au cours de l'année 2005, 107 opérations « Anaconda » ont été menées, la valeur de l'ensemble des destructions et saisies étant estimée à 2 tonnes d'or. Ces opérations bénéficient de soutiens logistiques de plus en plus sophistiqués (transport militaire, cartographie ...), leur efficacité dépend fortement de leur régularité.

La station de réception d'images de surveillance de l'environnement Amazonien par satellite (SEAS) : Avec des domaines d'application relatifs à la sécurité, la gestion du territoire, l'exploitation de la forêt, la protection de l'environnement, (etc...), l'imagerie satellitaire constitue pour l'avenir, un outil supplémentaire susceptible d'optimiser la lutte contre l'orpaillage clandestin.

Méthodologie

Cette étude a été réalisée à partir d'entretiens auprès des différents intervenants du secteur, la Fédération des opérateurs miniers de Guyane (FEDOMG), la Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement (DRIRE), la chambre de commerce et d'industrie de la Guyane (CCIG). Elle s'est également appuyée sur des documents dont le rapport de Mme Taubira-Delannon « L'or en Guyane Eclats et Artifices », 2001, les Etudes Caribéennes n°4, le dossier spécial environnement des éditions Publibook Université.

Rédaction : Services des Etudes (S.HO-CAN-SUNG)

Achevé d'imprimer le 22 décembre 2006

Directeur de la publication : A. VIENNEY

Responsable de la rédaction : M. REMBLIN